

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2008

Convoqué le 6 octobre 2008, le Conseil Municipal s'est réuni jeudi, le 9 octobre 2008 à 19 h 30, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

## **Etaient présents :**

M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Diego CALABRO, Patrick BENDELE, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Christine DONAZ, Véronique GRUSS, Marie GUILLON, Anita ZIMMERMANN, MM. Sébastien EHINGER, Bruno FREYDRICH et Nicolas KOENIG.

## **Etaient absents excusés :**

Mme Claire TRICOT, MM. Thomas KLETHI (procuration à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT), Michel DEL PUPPO et Hugues BANNWARTH.

## **Etait absent :**

M. David WIEST

## **1. Procès verbal de la séance du 24 Septembre 2008**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **2. Bâtiments communaux**

A l'occasion de sa visite des bâtiments communaux du 4 octobre, le Conseil Municipal a établi, en ce qui concerne les services techniques, le constat suivant :

- un éparpillement sur différents sites des bâtiments destinés aux ateliers, stockage de matériaux, outillage,...
- un sérieux manque de place dans ceux-ci
- impossibilité d'abriter les véhicules, tracteurs, tondeuses,...
- absence de vestiaires et sanitaires pour le personnel.

Il est de ce fait d'avis, pour des raisons pratiques et de commodité :

- soit de construire un bâtiment unique pouvant regrouper tous les services,
- soit d'en acquérir, si l'opportunité devait se présenter et de préférence dans la zone d'activités par voie amiable ou par le biais du droit de préemption urbain.

## **3. Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur au budget assainissement des titres n° :

- T900010000742	Faucher Dominique	75.25 €
- T900010001088	Szulecki Daniel	78.85 €

soit un total de 154.10 €

## **4. Budget assainissement – décision modificative ICNE**

Le Conseil Municipal vote au budget assainissement la décision modificative suivante :

- article 66112	+ 1550 €
- article 6742	- 1550 €

## **5. Tracteur**

Par délibération du 16 janvier 1997, le Conseil Municipal avait décidé de participer à raison d'un tiers à l'achat d'un tracteur par le Syndicat Intercommunal des Trois Châteaux pour les besoins d'épandage des boues provenant des deux stations d'épuration. Le coût de cette acquisition était de 217 115 F soit 33 100 €.

Or, suite à la dissolution de ce Syndicat, cet engin a été mis en vente et a trouvé acquéreur pour un montant de 22 000 €. Le tiers de ce produit, soit 7 333 €, revient de droit à la commune. Il sera encaissé prochainement.

## **6. Droit de préemption urbain**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il n'a pas fait valoir, dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée en la matière, le droit de préemption de la commune pour les parcelles cadastrées :

- section 6 n° 301/1
- section 37 n° 457/35.

Le Maire,

Gérard HIRTZ